



DÉPARTEMENT DES VOSGES
COMMUNE DE GOLBEY
PLAN LOCAL D'URBANISME
Zones d'application du droit de préemption urbain
Zones U et AU

Légende

Zone où s'applique le DPU

Zonage

- UA : Centre ancien
- UC : Habitats collectifs et équipements publics, sportifs et de loisirs
- UD : Habitats résidentiels
- UDa : secteur à réglementation particulière
- UE : Habitats pavillonnaires
- UEa : secteur d'habitats pavillonnaires dense
- UF : Activités commerciales et artisanales
- UFa : secteur à réglementation particulière
- UFc : secteur à réglementation particulière
- UG : Activités industrielles
- UGa : secteur à réglementation particulière
- UGv : secteur gens du voyage
- UM : Casernes militaires
- 1AU : secteur à vocation d'activités tertiaires
- 1AU : Zone d'urbanisation future à court terme
- 2AU : Zone d'urbanisation future à long terme
- 2AUG : secteur à vocation industrielle
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nf : secteur de forêt
- Ngh : secteur du Fort
- Nph : secteur photovoltaïque

Sections cadastrales
 Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 Espaces boisés classés

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 juin 2020 approuvant la mise en place du droit de préemption urbain sur la commune de Golbey.

M. le Maire
 Roger ALEMANI

0 100 200 m